

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

La Concurrence dans les infrastructures d'intelligence artificielle – Note par la France

5 décembre 2025

Ce document est une contribution écrite soumise par la France au titre de la session 7 de la 147^{ème} réunion du Comité de la concurrence le 4-5 décembre 2025.

Antonio CAPOBIANCO
Antonio.Capobianco@oecd.org, +(33-1) 45 24 98 08

JT03577357

France

1. Le 28 juin 2024, l'Autorité de la concurrence (« l'Autorité ») a publié l'avis 24-A-05 portant sur le fonctionnement concurrentiel du secteur de l'intelligence artificielle générative¹ (« IA générative »). L'avis vise à fournir aux acteurs du secteur une analyse concurrentielle du fonctionnement de ce marché en plein développement et analyse notamment les risques concurrentiels dans les infrastructures de l'IA.
2. Dans le cadre de l'instruction de son avis, l'Autorité a lancé une consultation publique qui a permis à plus d'une quarantaine d'acteurs et une dizaine d'associations d'acteurs de s'exprimer. En parallèle, l'Autorité a conduit de nombreux entretiens avec des acteurs privés français et internationaux (fournisseurs, clients, associations ou autres) et des acteurs institutionnels (services ministériels, autorités de régulation sectorielle, autorités de concurrence étrangères, etc.). L'Autorité a en particulier échangé avec les autorités ayant mené des travaux approfondis sur les enjeux concurrentiels soulevés par le secteur de l'IA générative : l'autorité de concurrence portugaise (*Autoridade da concorrência*), la Commission européenne, l'autorité de concurrence et de consommation américaine (*Federal Trade Commission, FTC*) et l'autorité de la concurrence et des marchés du Royaume-Uni (*Competition and Markets Authority, CMA*).
3. L'IA générative a fait une irruption remarquable et rapide sur la place publique depuis le lancement de la version 3.5 de l'agent conversationnel ChatGPT de la société américaine OpenAI en novembre 2022. Cette technologie représente une révolution technologique d'ampleur, se distinguant par sa capacité à générer de nouveaux contenus, un rythme d'adoption sans précédent – 100 millions d'utilisateurs en deux mois pour ChatGPT² – et des investissements massifs. Cette montée en puissance a catalysé l'intérêt du grand public et des entreprises, faisant de l'IA générative un sujet central du débat public et économique.
4. L'avis de l'Autorité s'est concentré plus particulièrement sur les stratégies mises en place par les grands acteurs du numérique visant à consolider leur pouvoir de marché à l'amont de la chaîne de valeur de l'IA générative, c'est-à-dire dans la conception, l'entraînement et la spécialisation des grands modèles de langage, et à tirer parti de ce pouvoir de marché pour se développer dans ce secteur en plein essor. Elle s'est également intéressée à l'analyse des prises de participation minoritaires dans le secteur.
5. La présente contribution présentera d'abord les différents acteurs présents sur la chaîne de valeur de l'IA générative avant d'exposer les enseignements tirés de l'avis de l'Autorité spécifiques à la puissance de calcul, un intrant clé pour le développement de modèles de fondation.
6. En lien avec l'Autorité de la Concurrence, les autorités françaises ont présenté en septembre 2025 et dans le cadre de la procédure de réexamen du règlement DMA (*Digital Markets Act*), plusieurs perspectives d'évolution du DMA. En lien avec les propositions des autorités françaises et dans la continuité de ces travaux, alors que la France et l'Allemagne ont appelé, lors du sommet européen sur la souveraineté numérique du 18 novembre 2025, à un renforcement de la contestabilité et de l'équité sur les marchés du

¹ <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/intelligence-artificielle-generative-lautorite-rend-son-avis-sur-le>

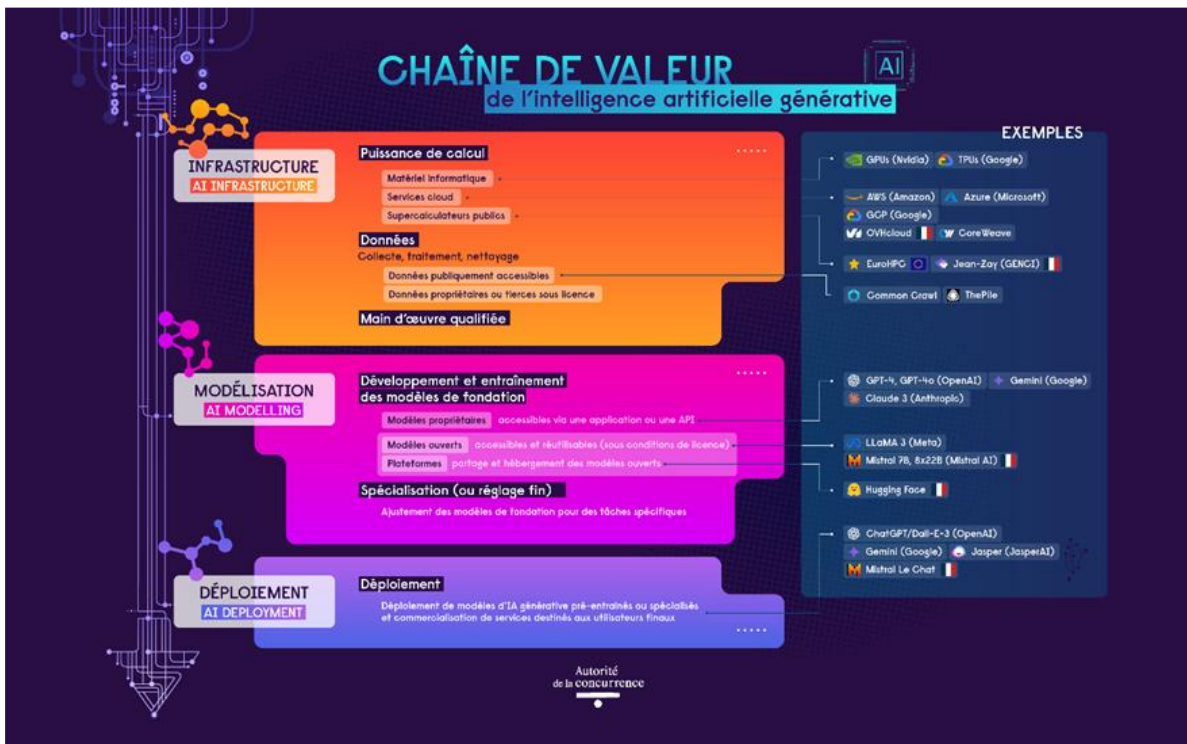
² <https://www.itforbusiness.fr/chatgpt-depasse-deja-les-100-millions-dutilisateurs-mensuels-59523>

cloud et de l'IA, la Commission vient d'ouvrir deux enquêtes au titre du DMA sur le marché du cloud, lequel représente une infrastructure concurrentielle critique pour l'IA.

1. Les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'IA générative

7. Dans le cadre de son avis, l'Autorité a dressé le paysage concurrentiel du secteur de l'IA générative. Bien que ce secteur évolue très rapide, cette présentation est toujours valable à la date de cette contribution et nous en présentons une synthèse ci-dessous.

Graphique 1. Principaux acteurs de la chaîne de valeur de l'IA générative



Source : Autorité de la concurrence

1.1. Les grands acteurs du numérique présents dans le secteur

8. Les grands acteurs du numérique ont adopté différentes stratégies dans le secteur de l'IA générative. Certains (Alphabet et Microsoft) sont intégrés verticalement et de manière conglomérale sur toute la chaîne de valeur, tandis que d'autres (Amazon, Apple, Meta et Nvidia) sont présents sur certaines couches spécifiques.

1.1.1. Alphabet (Google)

9. Alphabet fournit des services d'informatique en nuage (« cloud ») via Google Cloud Platform (GCP). Il a développé ses propres processeurs tensoriels (TPU), optimisés pour l'entraînement et l'inférence des modèles d'IA volumineux, et proposés aux clients de GCP. Alphabet possède le plus grand index de recherche (Google Search) et la plus grande base de vidéos au monde avec YouTube. Le groupe a développé les modèles de fondation Gemini (entraînement sur TPU) et Gemma. Il propose l'agent conversationnel Gemini (anciennement Bard).

1.1.2. Amazon

10. Amazon fournit des services cloud via sa filiale Amazon Web Services (AWS). AWS met à disposition des puces spécialisées pour l'IA appelées Trainium (pour l'entraînement) et Inferentia (pour l'inférence). Amazon se positionne comme développeur de modèles avec sa gamme Titan, accessible via sa plateforme Amazon Bedrock. Amazon intègre des systèmes d'IA générative dans ses produits, tels que l'assistant vocal Alexa.

1.1.3. Apple

11. Apple est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de produits électroniques (iPhone, iPad et Mac) et de logiciels. L'entreprise a présenté ses premiers modèles développés en interne, incluant le grand modèle propriétaire MM1 et une gamme de petits modèles ouverts, OpenELM. Elle a annoncé le lancement de fonctionnalités basées sur l'IA générative « Apple Intelligence » dans les dernières versions de ses produits.

1.1.4. Meta

12. Meta n'a pas d'activité de fourniture de services cloud, mais dispose de larges infrastructures informatiques sur site pour l'exploitation de ses plateformes (Facebook, Instagram, WhatsApp). Elle développe et conçoit ses propres accélérateurs pour l'IA. Ses laboratoires de recherche ont développé la gamme de modèles de langage Llama (Llama 2, Llama 3), généralement publiés en *open-weights* (avec certaines conditions de licence). Meta a lancé Meta AI, un agent conversationnel basé sur les modèles Llama.

1.1.5. Microsoft

13. Microsoft est l'un des principaux fournisseurs de services cloud mondiaux via Microsoft Azure. Il a annoncé la sortie d'accélérateurs d'IA appelés Maia. Il est partenaire d'OpenAI et intègre leurs modèles dans ses produits, tout en développant ses propres petits modèles de langage (SLM) comme Phi (dont Phi-3 publié en *open-weights*). Microsoft intègre l'IA générative dans ses services historiques via la fonction « Copilot » (pour Microsoft Bing et Microsoft 365).

1.1.6. Nvidia

14. Nvidia est spécialisée dans le développement et la conception de processeurs graphiques (*graphics processing units*, GPU), indispensables pour l'entraînement des modèles. Elle est devenue la première capitalisation boursière mondiale à la date de publication de l'avis. Nvidia est connue pour son logiciel propriétaire CUDA, qui est l'environnement le plus utilisé pour la programmation sur ses GPU. Elle a étendu sa présence à l'amont en nouant des partenariats avec de nombreux fournisseurs de services cloud (AWS, GCP, Microsoft Azure).

1.2. Les développeurs de modèles d'IA générative

15. Ce sont des acteurs, souvent des laboratoires de recherche ou des entreprises innovantes natives de l'IA, qui conçoivent et entraînent les modèles de fondation. On peut citer :

1.2.1. OpenAI

16. Premier acteur à avoir proposé son modèle d'IA générative au grand public via l'agent conversationnel ChatGPT. Il développe les modèles GPT, ainsi que des modèles de génération d'images (DALL-E) et de vidéos (Sora).

1.2.2. Mistral AI

17. *Start-up* française qui développe des modèles publiés en *open-weights* ou propriétaires, alimentant son agent conversationnel Le Chat.

1.2.3. Anthropic

18. Laboratoire de recherche qui a développé la gamme de grands modèles de langage commercialisée sous le nom de Claude.

1.2.4. HuggingFace

19. Entreprise franco-américaine fournissant une plateforme d'hébergement et de collaboration pour la vaste majorité des modèles publiés en *open source* ou en *open-weights*.

20. D'autres acteurs comme Cohere, LightOn, Stability AI ou xAI développent également leurs propres modèles de fondation.

1.3. Les acteurs présents à l'amont de la chaîne de valeur

21. L'amont de la chaîne de valeur est crucial pour l'entraînement des modèles et comprend plusieurs intrants essentiels.

1.3.1. Fournisseurs de composants informatiques

22. Ces acteurs développent les processeurs graphiques et les accélérateurs d'IA, indispensables à l'entraînement. Outre Nvidia, les concurrents historiques comprennent Advanced Micro Devices (AMD) et Intel. De nouveaux entrants, comme Cerebras, Graphcore, SambaNova ou Groq, s'installent sur ce secteur.

1.3.2. Fournisseurs de services cloud

23. Ils fournissent les capacités de stockage, de traitement des données et de calcul nécessaires aux développeurs de modèles. Les *hyperscalers*³ (AWS, GCP, Microsoft Azure) sont les principaux fournisseurs. D'autres entreprises comme OVHcloud, IBM ou Scaleway fournissent également des services. Des acteurs spécialisés comme l'américain CoreWeave, partenaire privilégié de Nvidia, se concentrent sur la fourniture de services de calcul de haute performance pour l'IA.

1.3.3. Supercalculateurs publics

24. Ces « très grands ordinateurs » sont historiquement dédiés au calcul de haute performance et se sont diversifiés pour accueillir des projets de recherche en IA. Ils fournissent des ressources de calcul gratuitement aux chercheurs. Un exemple français est le supercalculateur Jean Zay. L'initiative conjointe européenne EuroHPC œuvre également

³ Terme désignant des sociétés de très grande taille, ayant construit des capacités d'hébergement à l'échelle mondiale et développant des applications dédiées utilisées par des millions d'utilisateurs.

au développement de ces supercalculateurs sur tout le territoire européen, et prévoit l'installation d'un nouveau supercalculateur en France.

1.4. Les acteurs principalement présents à l'aval de la chaîne de valeur

25. Les acteurs en aval proposent des produits et services fondés sur l'IA générative aux utilisateurs finaux.

1.4.1. Grands acteurs de la technologie intégrant les outils d'IA générative

26. Ces acteurs intègrent les outils d'IA dans leurs produits et services existants. On peut citer Adobe (avec Firefly dans Photoshop), Samsung (sur sa gamme de smartphones Galaxy S24) et Zoom (avec Zoom AI Companion).

1.4.2. Acteurs proposant des produits et services à destination des utilisateurs, des entreprises et des acteurs publics

27. La majorité des développeurs de modèles proposent une interface Internet, généralement sous la forme d'agents conversationnels, comme ChatGPT (OpenAI), Gemini (Google) ou Le Chat (Mistral AI).

28. Plusieurs centaines d'entreprises proposent également des applications spécialisées fondées sur l'IA générative pour les entreprises dans divers secteurs (ventes, marketing, RH, etc.).

29. Enfin, les entreprises de service du numérique comme Accenture, Atos ou Capgemini, et des start-ups comme Dust ou AleIA, proposent des prestations de facilitateurs pour le compte de leurs clients.

2. Un secteur marqué par des barrières à l'entrée élevée : l'aspect crucial de la puissance de calcul

30. Le secteur de l'IA générative est marqué par des barrières à l'entrée élevées. L'accès à la puissance de calcul est notamment un intrant majeur au développement de modèles de fondation.

2.1. La nécessité d'un matériel spécialisé et coûteux

31. Pour développer un modèle de fondation, l'accès à une puissance de calcul suffisante est essentiel pour effectuer un grand nombre d'opérations en parallèle et dotées d'une forte précision, afin de déterminer les plusieurs milliards de paramètres qui composent le modèle.

32. Les processeurs graphiques (GPU), développés notamment par Nvidia, ou les accélérateurs d'IA (comme les TPU [*tensor processing units*] de Google ou les puces développées par AWS et Microsoft) sont indispensables pour l'entraînement, le réglage fin et l'inférence des modèles d'IA générative. Ils offrent une capacité de calcul supérieure à celle des processeurs centraux (*central processing units*, CPU), étant capables d'effectuer plusieurs milliers d'opérations mathématiques en parallèle.

33. Ces puces sont toutefois très coûteuses. À titre d'exemple, le prix des GPU H100 de Nvidia, s'élève à 30 000 à 40 000 euros l'unité. L'entraînement d'un modèle de fondation nécessite de disposer de plusieurs milliers de ces processeurs. Le coût de

l'entraînement du seul modèle GPT-4 aurait coûté plus de 78 millions de dollars (environ 72 millions d'euros).

34. Par ailleurs, à la date de l'avis, le secteur connaissait des difficultés d'approvisionnement en GPU et autres accélérateurs d'IA en raison d'une explosion de la demande et d'une offre limitée de semi-conducteurs, tension toujours présente en 2025.

35. En outre, la recherche au sein des GPU étant extrêmement dynamique, ce matériel peut être frappé d'« obsolescence » à une échéance rapprochée, ce qui renforce les contraintes et les coûts associés au maintien d'une infrastructure sur site.

36. Enfin, au-delà du matériel, la création de modèles repose sur une couche logicielle. L'environnement logiciel propriétaire CUDA développé par Nvidia est le plus utilisé par les acteurs du secteur, créant une dépendance et une intrication fondamentales entre le matériel et les logiciels » qui renforce les concentrations et l'inertie.

2.2. Le cloud, un passage obligé pour l'accès à la puissance de calcul

37. Face aux coûts massifs et aux contraintes liées au matériel spécialisé, le recours aux services *cloud* est devenu la voie la plus utilisée pour accéder à la puissance de calcul nécessaire à l'entraînement de modèle.

38. Ce type de matériel peut être très coûteux. Outre l'investissement initial, les coûts d'usage (électricité, refroidissement) et de mise en œuvre (local à aménager) sont importants. Par conséquent, seul un petit nombre d'entreprises disposent des infrastructures suffisantes sur site pour développer des modèles d'IA générative.

39. Le *cloud* offre l'avantage d'éviter les coûts d'investissements initiaux et de maintenance. Il permet aux développeurs d'accéder à des services d'infrastructure et de plateforme spécifiques à l'IA tout en offrant une tarification à l'usage et une flexibilité en fonction des besoins de l'entreprise.

40. Les hyperscalers (AWS, GCP, Microsoft Azure) jouent un rôle double et stratégique : Ils sont un point de passage obligé pour l'entraînement et la spécialisation des modèles. Ils constituent également une plateforme privilégiée pour le déploiement de modèles de fondation (*Model as a Service*, MaaS), renforçant leur rôle d'intermédiaire pour la distribution en aval.

2.3. Alternatives pour limiter les barrières à l'entrée

41. L'avis recense plusieurs solutions susceptibles d'atténuer les barrières à l'entrée liées à la puissance de calcul.

42. **Les supercalculateurs publics**, traditionnellement centrés sur le calcul haute performance, sont accessibles gratuitement pour certains acteurs, notamment du monde de la recherche, en contrepartie d'une contribution à la science ouverte (par exemple, la publication des travaux). Le supercalculateur français Jean Zay est un exemple utilisé pour l'entraînement de modèles. Cependant, ces supercalculateurs ne sont pas une solution pour l'inférence (production de contenu) car ils ne sont accessibles que sur un temps limité.

43. Des innovations dans l'architecture des modèles, comme les **combinaisons d'experts (MoE)**⁴ ou l'**adaptation de faible rang (LoRA)**⁵, permettent également de rendre l'entraînement plus performant et moins coûteux en réduisant les besoins en puissance de calcul.

44. Par ailleurs, depuis la parution de l'avis, les acteurs chinois ont fait une apparition remarquée, avec notamment le « moment DeepSeek », correspondant à la sortie en janvier 2025 du modèle *open source* DeepSeek-R1⁶. Conçu à faible coût tout en atteignant semblait-il un niveau de performance comparable aux modèles les plus avancés, il a confirmé la pertinence de l'approche *open source* face aux solutions propriétaires. Il est d'ailleurs notable que la majorité des développeurs publient à la fois des modèles propriétaires et *open source*. OpenAI, qui n'avait plus diffusé de modèle libre depuis GPT-2, a ainsi récemment rendu publics deux modèles *open source*⁷.

45. Enfin, l'**existence de modèles ouverts** (*open-weights*), via généralement la publication de leurs poids, peut permettre de réduire les barrières à l'entrée pour le réglage fin et l'inférence. Cela ne permet en revanche pas d'abaisser la barrière à l'entrée de nouveaux acteurs souhaitant entraîner des modèles de fondation. En effet, la connaissance de ces poids n'apporte qu'une utilité marginale à des fins d'entraînement de modèles de fondation, dont l'objectif est précisément de créer de nouveaux modèles et leurs propres poids. ;

3. Les risques concurrentiels liés à la puissance de calcul

46. L'Autorité a identifié, dans son avis, plusieurs risques concurrentiels majeurs liés à l'accès et au contrôle de la puissance de calcul. Ces risques se manifestent au niveau tant des composants que des services *cloud*.

3.1. Les risques concurrentiels liés aux composants

47. Le secteur des composants (processeurs graphiques et accélérateurs d'IA) est caractérisé par une forte concentration, ce qui peut soulever des préoccupations d'ordre concurrentiel.

48. En effet, un seul acteur, Nvidia, semble avoir une position prépondérante dans ce secteur. Cette situation pourrait favoriser la mise en œuvre de pratiques potentiellement anticoncurrentielles, telles que des fixations de prix, des restrictions de l'approvisionnement, des conditions contractuelles déloyales ou des comportements discriminatoires.

⁴ MoE / combinaison d'experts (en anglais « *Mixture of Experts* ») : architecture de modèle d'IA divisée en plusieurs sous-ensembles de réseaux de neurones appelés experts et spécialisés sur une tâche spécifique, ainsi qu'un routeur qui détermine quel expert doit être utilisé pour répondre à une requête.

⁵ Lora / Adaptation de rang faible (en anglais « *Low Rank Adaptation* ») : technique de réglage fin introduite par une équipe de chercheurs de Microsoft en 2021, et réduisant les besoins en puissance de calcul.

⁶ « Intelligence artificielle : le “moment DeepSeek” de l'économie chinoise », *Le Monde*, 22/2/2025.

⁷ « OpenAI renoue avec l'ouverture avec deux modèles open-weight : GPT-OSS-120B et GPT-OSS-20B », *ActuaIA*, 05/09/2025

49. Des préoccupations relatives à la dépendance du secteur envers le logiciel de programmation de puces CUDA de Nvidia ont également été soulevées par les parties prenantes.

50. Par ailleurs, les investissements récents de Nvidia dans des fournisseurs de services *cloud* spécialisés en IA, comme Coreweave, suscitent des inquiétudes en matière d'accès aux GPU.

51. Le secteur des cartes graphiques, qui a fait l'objet d'une opération de visite et saisie inopinée en septembre 2023, est ainsi suivi avec attention par les services d'instruction de l'Autorité.⁸

3.2. Les risques concurrentiels liés au *cloud*

52. Les *hyperscalers* jouent un rôle important en fournissant les ressources de calcul nécessaires aux développeurs de modèles, mais leur position crée un potentiel risque d'abus visant à étendre leur pouvoir de marché et à diminuer la concurrence.

53. L'avis montre que des offres de crédits *cloud* particulièrement élevées sont proposées, notamment aux jeunes entreprises innovantes de l'IA générative. Ces pratiques pourraient avoir pour effet de verrouiller ces entreprises au sein des écosystèmes des *hyperscalers*, notamment dans un contexte de freins techniques et tarifaires à la migration.

54. Des pratiques de verrouillage technique ont également été identifiées. Les *hyperscalers* peuvent proposer des solutions propriétaires (telles que des services d'apprentissage automatique automatisé) qui n'offrent pas aux utilisateurs l'accès au modèle final lui-même. Ainsi, si l'utilisateur souhaitait changer de fournisseur de services *cloud*, il serait contraint de recréer son modèle d'IA à partir de zéro, ce qui de fait verrouille l'utilisateur.

55. Des accords d'exclusivité entre fournisseurs de services *cloud* et développeurs de modèles de fondation pourraient enfin entraîner des risques concurrentiels.

3.3. Les risques concurrentiels liés à l'intégration verticale des grands acteurs du numérique

56. Les grandes entreprises du numérique (notamment Alphabet et Microsoft) bénéficient d'un accès privilégié et facilité à la puissance de calcul en tant que partenaires et concurrents des fournisseurs de puces pour l'IA. Elles peuvent acheter des GPU en grande quantité et négocier des accords préférentiels avec des fournisseurs comme Nvidia, ce qui leur permet d'accéder aux ressources même en période de pénurie.

57. La plupart des grands acteurs développent également en interne leurs propres accélérateurs d'IA (TPU de Google, Trainium d'AWS, Maia de Microsoft), ce qui leur permet de ne pas dépendre des cycles de développement de produits des fournisseurs externes. L'optimisation de leurs propres puces pour leurs propres centres de données constitue un avantage concurrentiel significatif.

58. En amont, les développeurs de modèles pourraient se voir opposer un refus ou des limites d'accès à des puces nécessaires pour entraîner des modèles de fondation

⁸ Communiqué de l'Autorité, Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'une opération de visite et saisie inopinée a été réalisée dans le secteur des cartes graphiques, 27 septembre 2023.

concurrents, ce qui entraînerait des retards ou la mise en place de modèles moins ambitieux, nuisant à la concurrence effective.

59. Enfin, il existe un risque que l'accès privilégié des grands acteurs du numérique aux intrants clés, combiné à leurs avantages liés à leur intégration verticale et conglomérale, crée les conditions d'une forte concentration à leur profit.

4. Les recommandations de l'Autorité et perspectives

60. L'accès à la puissance de calcul est indispensable pour permettre le développement de la recherche et l'émergence de nouvelles entreprises dans le secteur de l'IA générative. Les autorités françaises soulignent en particulier les deux recommandations suivantes de l'Autorité en la matière :

- poursuivre les investissements dans le **développement des supercalculateurs au niveau européen**, afin de permettre au plus grand nombre d'acteurs d'accéder à la puissance de calcul (recommandation n°5) ;
- proposer un **cadre ouvert et non-discriminatoire** permettant à des acteurs privés d'utiliser les ressources des supercalculateurs publics contre rémunération, tout en conservant la priorité aux recherches notamment académiques (recommandation n°6).

61. Depuis la parution de son avis, l'Autorité observe également que les investissements annoncés dans l'IA, et plus particulièrement dans les centres de données, se sont intensifiés : d'une vingtaine de milliards en 2023 à plusieurs centaines de milliards aujourd'hui. On peut citer ici l'exemple du projet Stargate d'Open AI, ambitieux programme d'infrastructure avec un coût estimé à 500 milliards de dollars⁹.

62. À l'occasion du sommet de l'IA qui s'est tenu à Paris en 2025, le Président Emmanuel Macron a annoncé que 109 milliards d'euros d'investissements privés étaient engagés dans le secteur de l'IA en France¹⁰. Dans le même temps, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a lancé l'initiative InvestAI, visant à mobiliser 200 milliards d'euros d'investissements dans l'IA¹¹.

63. De son côté, l'Autorité restera particulièrement vigilante aux enjeux concurrentiels du secteur. Elle a notamment déjà annoncé que cet avis sera suivi d'une étude sur les enjeux concurrentiels de l'accès à l'énergie des acteurs dans ce secteur¹².

⁹ « Stargate, le projet à 500 milliards de dollars de Donald Trump pour doper l'intelligence artificielle », *Le Monde*, 22/01/2025.

¹⁰ « Intelligence artificielle : Emmanuel Macron annonce des investissements en France de “109 milliards d'euros dans les prochaines années” », *Le Monde*, 09/02/2025.

¹¹ Communiqué de presse de la Commission européenne, [L'UE lance l'initiative InvestAI, destinée à mobiliser 200 milliards d'euros d'investissements dans l'intelligence artificielle](#), 11/02/2025.

¹² [Feuille de route 2025/2026 de l'Autorité de la concurrence](#)

5. En vue de renforcer le cadre existant le marché de l'IA, la Commission a ouvert en novembre deux enquêtes sur le marché du cloud

64. Dans le cadre du sommet européen sur la souveraineté numérique, la France et l'Allemagne ont appelé à un renforcement de la contestabilité et de l'équité sur les marchés du cloud et de l'IA. Dans ce contexte et conformément aux recommandations formulées par les autorités françaises dans leur NAF de septembre 2025, réalisée en réponse à la consultation conduite par la Commission auprès des membres du Comité DMA, la Commission a annoncé le 18 novembre l'ouverture de deux enquêtes DMA visant à :

- déterminer, dans un délai de 12 mois, si deux acteurs *hyperscalers* (Amazon AWS et Microsoft Azure) doivent être désignés au titre du DMA comme « service de plateforme essentiels) dans la catégorie « service d'informatique en nuage » ;
- étudier, dans un délai de 18 mois, la nécessité d'adopter des amendements afin de mieux appréhender les pratiques anti-concurrentielles dont le secteur du cloud fait l'objet (obstacles à l'interopérabilité, accès limité aux données, pratiques de *tying* et *bundling* etc.).

65. Ces perspectives d'assujettissement de deux acteurs dominants et d'extension des obligations du DMA représentent des leviers tangibles pour répondre aux risques concurrentiels liés au cloud sur le marché de l'IA générative.